

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1348>



Mise au point sur les évaluations CE2

- PRIMAIRE
- Evaluations / fichage



Date de mise en ligne : vendredi 18 septembre 2015

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés



Mise au point sur les évaluations CE2

Les textes mentionnent qu'il n'y a aucune obligation à faire remonter les évaluations CE2 et qu'elles peuvent ne se faire que pour un groupe d'élèves avec des items choisis par l'enseignant.e.

Des extraits sont ci-dessous.

Pour le B.O. :

"La mise en oeuvre de l'évaluation des élèves en français et en mathématiques au début de la classe de CE2

Pour permettre à chaque enfant des apprentissages plus solides dès l'école primaire, dans une logique de continuité entre les cycles d'enseignement, une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2.

À cet effet, est mise en ligne sur Éduscol une banque d'exercices en français et en mathématiques :

" centrés sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages, pour permettre aux enseignants d'apprécier le degré de maîtrise de la compétence évaluée

" à utiliser durant les premières semaines de l'année scolaire de CE2, au moment choisi par l'enseignant et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe

" pour toute la classe ou seulement quelques élèves

" pour différencier et adapter la progression pédagogique aux besoins recensés

Consultez la fiche "La mise en oeuvre de l'évaluation des élèves en français et en mathématiques au début de la classe de CE2"

www.education.gouv.fr/cid92069/annee-scolaire-2015-2016.html

Comme vous pouvez le lire, rien n'indique qu'il faille faire remonter les résultats à votre IEN. On remarquera aussi que tous les élèves ne doivent pas passer ces évaluations.

Dans **Eduscol** d'autres renseignements sont apportés :

"L'usage de ces livrets n'a aucun caractère obligatoire ; ils sont proposés afin d'aider les enseignants s'ils ne souhaitent pas constituer eux-mêmes leur combinaison d'items.

A cet égard, le nombre d'items retenus, ainsi que la durée de l'évaluation ne doivent pas être considérés comme une norme et peuvent être adaptés par les enseignants, en fonction de leurs objectifs et du contexte d'exercice.

<http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html>"

On remarque que le choix des items à passer est à faire par l'enseignant. Il peut faire passer autant d'items qu'il lui semble utile.

La lettre du 1er septembre 2015, envoyée à toutes les écoles par Mme Florence Robine (directrice de l'enseignement scolaire), confirme tout cela.

On peut en conclure que chaque enseignant choisit les items et les élèves qui passent ces items et qu'il est conseillé de faire passer ces évaluations en septembre.

Aucune mention n'est faite sur le fait qu'il faille faire remonter des résultats aux IEN ou à une quelconque instance.

SUD Education 92